LIF FSGT – 14/16 rue Scandicci – 93508 Pantin Cedex
Tél : 01 49 42 23 24 – Fax : 01 49 42 23 60 -
lif@fsgt.org - www.liguefsgt.org

Bicycle Info

Edition spéciale

Cyclocross

- Les différents règlements d'Ile de France
- La liste des coureurs de 1ère catégorie
- Le calendrier hivernal

Edition 2009/10

Règlement Régional de Cyclo Cross

Etre au calendrier officiel, c'est s'engager à respecter et appliquer ce règlement.

PREAMBULE : Les cyclo-cross inscrits au calendrier régional officiel de la FSGT se dérouleront selon les modalités du présent règlement. Ils sont ouverts exclusivement aux coureurs possédant une licence FSGT en cours de validité. Des dérogations peuvent être soumises et reconnues par le CRAV.

Article 01 : LICENCES

Tout coureur désirant pratiquer le Cyclo-cross devra être en possession de la licence FSGT validée, sur laquelle sera apposé le timbre de catégorie " Cyclo-cross " délivré par sa commission départementale, en fonction de la liste régionale de catégorisation.
En l'absence de timbre, le coureur sera considéré comme "1ère catégorie".

Article 02 : CATEGORIES

Catégories d'âges...

L'ensemble des Cyclo-crossmen courra dès l'ouverture de la saison Cyclo-cross dans la catégorie d'âge qui sera la leur au 1er Janvier de l'année à venir.

Seront classés en : 1ère catégorie A ou B ...

- en « 1ère catégorie A »

(a) Les 30 premiers coureurs (*) licenciés en Ile de France du classement FSGT établi sur l'hiver précédent (points attribués selon 10 barèmes en fonction du niveau des courses, barème disponible auprès du CRAV).
(* voire plus si, à la trentième place, plusieurs coureurs sont ex-aequos)

(b) Ceux qui, n'étant pas classés parmi les 30 premiers ont terminé :
. une fois dans les 5 premiers d'une épreuve de « 1ère catégorie » ou d'une « Toutes Catégories » y compris les championnats régionaux Seniors (à condition que l'épreuve concernée ait réuni la participation d'au moins 12 coureurs de 1ère catégorie)

(c) Tout coureur invité, licencié dans d'autres fédérations (FFC –UFOLEP) (sauf dérogation sur liste établi et publiée par le CRAV).

(d) Les coureurs FSGT licenciés en province et tout coureur non licencié (sauf dérogation du CRAV).

- en « 1ère catégorie B »

(a) Les autres coureurs licenciés en Ile de France figurant parmi les 60 premiers du classement FSGT établi sur l'hiver précédent.

(b) Ceux qui, n'étant pas classés parmi les 60 premiers auraient remporté une épreuve de 2ème catégorie au cours de l'hiver précédent, ainsi que les lauréats des maillots de premiers des 2ème catégorie de course à étapes.

(c) Ceux qui, n'étant pas classés parmi les 30 premiers auraient terminé une fois dans les 5 premiers d'une épreuve de « 1ère catégorie » ou d'une « Toutes Catégories » y compris les championnats régionaux Seniors (à condition que l'épreuve concernée ait réuni la participation de 7 à 11 coureurs de 1ère catégorie).

(d) les coureurs classés en 1ère catégorie (avec un minimum de 30 points) au début des deux saisons précédentes et ayant disputé au cours de chacune de ces saisons moins de 5 courses.

(e) Tout coureur FSGT classé en « 1ère catégorie Route » sauf si ce coureur a, au cours de la saison précédente, disputé au moins cinq cyclo-cross et n'est pas classé parmi les 60 premiers du classement établi sur ladite saison.

(f) Pour leur 1ère licence FSGT, les coureurs en provenance de l'UFOLEP ou de la FFC.

Nota 1 *: s'ils le désirent, les Cadets relevant des critères ci-dessus pourront courir en 2ème catégorie. Mais, ils monteront immédiatement à la première victoire en classement scratch.*

Nota 2 *: liberté aux coureurs non concernés mais qui le désireraient de participer à la course des 1ère catégorie.*

Nota 3 *: en cas de place indûment obtenue dans une 2ème catégorie par un 1ère catégorie, ultérieurement déclassé, les points obtenus seront malgré tout pris en compte.*

Article 03 : CHANGEMENT DE CATEGORIES

A – Passage en « 1ère catégorie A » :

α) Dès l'obtention de deux places de premier en «1ère catégorie B ». La montée est effective dès le lendemain de la deuxième victoire.
Dans le cas de courses à étapes, la montée est effective au lendemain du classement général final.

β) Dès le lendemain de l'obtention d'une place parmi les cinq premiers d'une épreuve de « 1ère catégorie » ou d'une « Toutes Catégories » y compris les championnats régionaux Seniors (à condition que l'épreuve concernée ait réuni la participation d'au moins 12 coureurs de 1ère catégorie) .

B – Passage en « 1ère catégorie B » :

a) A la victoire scratch en 2ème catégorie. La montée est effective dès le lendemain de l'épreuve.
Dans le cas de courses à étapes dotées d'un maillot spécifique de « 1er des 2ème catégorie », la montée est effective au lendemain du classement général final.

b) Dès le lendemain de l'obtention d'une place parmi les cinq premiers d'une épreuve de « 1ère catégorie ou d'une « Toutes Catégories » y compris les championnats régionaux Seniors (à condition que l'épreuve concernée ait réuni la participation de 7 à 11 coureurs de 1ère catégorie) .

C – Passage en « 2ème catégorie » :

a) <u>Pour les Juniors 1ère année et pour les Féminines uniquement</u> : après deux victoires scratch en Juniors 1ère année et Cadets ». La montée est effective dès le lendemain de la deuxième victoire. Ce point de règlement exclut les Cadets H et F.

Nota : Les coureurs montés en cours de saison ne pourront prétendre à une redescente au cours de la même saison.

D – Passage en catégorie inférieure

Ne peuvent prétendre à cette descente les coureurs ayant remporté une course de 2ème catégorie l'année précédente. Ceci ne concerne pas les lauréats des maillots de premier des 2ème catégorie d'une course à étape s'ils ne sont pas dans la liste des 60 coureurs classés 1ère catégorie.

a) Passage de « 1ère catégorie A » en « 1ère catégorie B » :

Pas de descente de catégorie possible, en cours de saison, pour les « 1ère catégorie A »

b) Passage de « 1ère catégorie B » en « 2ème catégorie »

La saison est divisée en 2 périodes :

- une première allant jusqu'au 11 Novembre inclus (si celui-ci est placé au moins trois jours francs avant le dimanche suivant) ou jusqu'au dimanche suivant le 11 Novembre (s'il a moins de trois jours entre le 11 Novembre et le dimanche qui suit)
- puis une seconde correspondant au reste de la saison.
  5-4-3-2-1 points sont attribués aux 5 derniers coureurs 1ère catégorie de chaque course de « 1ère catégorie A et B » ou de « Toutes Catégories » du calendrier régional FSGT .

  Au terme de la 1ère période seront descendus autant de « 1ère catégorie B » FSGT que de « 2ème catégorie » montés à la victoire.

Puis : 1 montée = 1 descente. Toutefois 1 descente ne pourra être effective qu'à compter de 8 points de descente.

En cas d'égalité de points. sera descendu le coureur ayant le plus grand nombre de "contre performances": En cas d'égalité. la descente sera différée jusqu'à la prochaine course de 2ème catégorie.

Nota 1 : *une place dans la première moitié d'un classement (en ne comptant que les "1ère catégorie") annulera la plus forte "contre performance" et ainsi de suite (ex: un coureur qui aurait terminé dernier aurait marqué 5 points, mais si dans une autre course il termine par exemple 8ème sur 18 "1ère catégorie", ses 5 points seront annulés).*

Nota 2 : *Les coureurs « 1ère catégorie » ne pouvant prétendre à une descente entrent malgré tout dans cette comptabilité de points de descente.*

Nota 3 : *le CRAV se réserve la possibilité de maintenir en « 1ère catégorie » pour le reste de la saison en cours, tout coureur qui freinerait de manière ostensible afin de marquer des points de descente.*

Article 04 : ORGANISATION DES EPREUVES

a) 3 épreuves distinctes se dérouleront aux horaires préconisés suivants:

- 13h30 : « Juniors 1ère année et Cadets » (30') puis « Minimes (F-G) » (20').
- 14h15 : 2ème catégorie (40')
- 15h10 : 1ère catégorie (50')

La durée des épreuves s'entend en durée moyenne. Il est fortement recommandé aux organisateurs de ne pas tracer des circuits excédant 7 minutes et de respecter tout particulièrement la durée des épreuves Minimes.

b) Dans le cas d'un nombre insuffisant d'engagés, les courses 1ère et 2èmecatégorie pourront être regroupées (avec classement scratch et facultativement par catégories d'âges et de valeurs), en un seul départ. (15h00 pour un Cyclo-cross se déroulant le samedi).

d) Tarif des engagements

	FSGT		Autres Fédé.	
	Avance	Sur place	Avance	Sur place
Adultes & féminines	4 €	5 €	8 €	9 €
Minimes, cadets	3 €	4 €	7 €	8 €
Ecoles de vélo	Gratuit		2,5 €	2,5 €
Manche du challenge Régional - Adultes & féminines - Minimes, cadets	 5 € 4 €	 6 € 5 €		

Article 05 : ACTIVITE DES FEMININES

Hormis pour les Féminines Minimes (obligées à courir avec les Minimes), libre choix entre les courses de Minimes (avec braquets limités), de Cadets/Juniors 1ère année », de « 2ème catégorie » ou de « 1ère catégorie ». Cette liberté de choix ne concerne pas les Féminines classées « 1ère catégorie » ou « 2ème catégorie », ainsi que celles qui figureraient sur une liste spécifique établie par le CRAV.

Article 06 : LIMITATION DES COURSES

♋☽Un(e) Cadet(te) ou un(e) Junior 1ère année classé(e) en 1ère catégorie ne pourra participer qu'à une seule course de 1ère catégorie par tranche de 3 jours consécutifs. Une dérogation pourra être accordée dans le cas d'une course par étapes se déroulant sur 2 jours ; dans ce cas il (elle) ne pourra recourir avant le week-end suivant.

♌☽Les Féminines (Minimes et Cadettes), les Minimes et les cadets ne pourront participer qu'à une seule course par week-end. Les Cadets auront le choix entre la course réservée aux Cadets et Juniors 1 (sur 30') sans limitation du nombre de victoires, et la course de 2ème catégorie (sur 40'). En cas de victoire en 2ème catégorie, leur montée en 1ère catégorie est immédiate, mais ils pourront cependant continuer à courir dans la course réservée aux" Cadets Juniors 1 ".

c) Le début de saison « Minime « est décidé chaque saison par le CRAV. Elle se déroule jusqu'au Championnat National. Dans le cas d'une course organisée un jour férié, ils auront à choisir entre cette course et celle du dimanche le plus proche.

Article 07 : REGLEMENT TECHNIQUE

a) Le changement de vélo est autorisé sur tout le circuit et pour quelque cause que ce soit et quelque type de vélo que ce soit.

b) Le changement d'un vélo de Cyclo-cross à un VTT ou d'un VTT à un vélo de cyclo-cross est autorisé dans le cas de bris de matériel constaté par un commissaire (donc sur la ligne d'arrivée ou au niveau d'une poste fixe, s'il y en a un). La crevaison n'est pas considérée comme bris de matériel.

c) Les braquets maximum seront de 6,14 mètres pour les Minimes, de 7,47 mètres pour les Cadettes et les Cadets, et de 5,60 mètres pour les écoles de vélo, Pupilles, Poussins, Moustiques.

d) Les V.T.T. avec matériel d'origine (embouts, cornes de vache …..) sont autorisés dans toutes les courses y compris le championnat régional. Les braquets maximum autorisés pour les Minimes et Cadets sont identiques à ceux d'un vélo " Route ".

e) Les Féminines Cadettes et Minimes doivent courir dans leurs catégories d'âges respectives (donc avec les Cadets ou les Minimes), avec le braquet de ladite catégorie. Cependant, sur demande auprès du CRAV, les dérogations pourront être accordées aux Féminines Cadettes ou adultes souhaitant courir en catégories inférieures. Dans ce cas, elles devront (sauf dérogations exceptionnelles) courir avec les braquet de la catégorie choisie.

Article 08 : RECOMPENSES

Les récompenses sont les suivantes :

Pour les épreuves regroupées en un seul départ .une gerbe (ou équivalant floral) et une coupe au Prix d'Equipe sur le classement scratch.

b) Pour les épreuves avec 3 départs. quatre gerbes (ou équivalant floral) :

- Au 1er de la course des "1ère catégorie A et B" ; une coupe ou une gerbe au premier "1ère catégorie B"
- Au 1er de la course des "2ème catégorie"
- Au (ou à la) 1èr(e) de la course des Minimes-Féminines si les 2 catégories courent sur 20' (2 gerbes si les temps sont différents).
- Au 1er de la course des "Cadets-Juniors 1"

c) Coupe pour le prix d'Equipe des courses :

- 1ère et 2ème catégorie : classement sur 3 coureurs. En cas d'égalité, le 4ème coureur départagera (en l'absence de 4ème homme, la place du 1er coureur sera déterminante).
- de « Cadets -Juniors 1 »et « Féminines, Minimes »: classement sur 2 coureurs (en cas d'égalité même principe que ci-dessus).

Cependant si l'organisateur le désire. il pourra attribuer deux prix d'équipe chez les Féminines et Minimes, notamment si leur temps de course est différent.

La coupe du prix d'équipe doit être remise quel que soit le nombre d'équipes classées.
Pour les autres concurrents, coupes ou médailles et lots à l'appréciation de l'organisateur

Article 09 - OBLIGATION DES ORGANISATEURS

Tout organisateur dont l'épreuve figure au calendrier Régional officiel s'engage :

- A annoncer son épreuve dans bicycle 3 semaines à l'avance.
- A respecter le présent règlement (toute dérogation éventuelle doit être sollicitée auprès du CRAV au moins avant la date de réunion précédent celle de l'organisation).
- A transmettre au CRAV, dans un délai de 8 jours après son épreuve, les classements complétés des abandons.

Règlement du Championnat Régional de Cyclo Cross

Préambule

Le Collectif Régional des Activités Vélo (CRAV) est seul habilité à élaborer le règlement du championnat régional de Cyclo-cross et à en fixer la date. Il est responsable de l'application et du respect du règlement, ainsi que de la gestion en découlant: engagements et contrôle des engagements, attribution de dossards, récompenses, réalisation et diffusion des informations et résultats, examen des demandes particulières éventuels litiges.

Il confie l'organisation du championnat régional Cyclo-cross à une Commission Sportive Départementale.

Il est de la responsabilité de cette dernière de rechercher le lieu, le parcours, le club support ainsi qu'une coopération entre ses clubs pour assumer collectivement les tâches qui sont les siennes.
Elles doivent communiquer au collectif Régional les réponses qu'elles construisent aux dispositions réglementaires ci-dessous.

La Commission Sportive Départementale, avec ses clubs est la structure d'accueil du Championnat : elle en est responsable de l'organisation technique et matérielle, ainsi que de sa promotion et mise en valeur.

Il est élaboré un budget prévisionnel, dont la maîtrise est assurée dans l'articulation entre les structures d'accueil (club -Commission Départementale) et le CRAV (Collectif Régional des Activités Vélo).

Il est constitué un JURY composé OBLIGATOIREMENT d'un responsable désigné par chaque commission départementale.

LE MEMBRE DU JURY DEVRA FIGURER SUR LA FEUILLE D'ENGAGEMENT DES CLUBS DU COMITE POUR QUE CES ENGAGEMENTS PUISSENT ETRE VALIDES.

Le rôle du JURY sera de :

- valider les engagements,
- remettre les dossards et contrôler les licences,
- contrôler les braquets : avant et après la course,
- régler tous les litiges pouvant survenir sur place relatif au présent règlement.

Article 01 : PRINCIPES

Le championnat régional et le titre de « Club champion Ile de France FSGT» sont réservés aux licenciés FSGT, et aux clubs affiliés à la FSGT et s'étant acquitté de la cotisation régionale « Vélo » annuelle.

Article 02 : ENGAGEMENTS

Les engagements au championnat régional se font exclusivement par l'intermédiaire des comités départementaux et de leurs commissions départementales.

Les engagements sont à faire par les clubs à l'aide du questionnaire spécifique.

Ils doivent obligatoirement comporter: le nom et le prénom du coureur, sa date de naissance, sa catégorie d'âge, le numéro de licence FSGT , le nombre et les dates de courses disputées et requises pour avoir accès au titre et au podium.

Les clubs doivent adresser leurs engagements à la commission départementale ou inter départementale dans laquelle ils exercent leur activité.

Les comités doivent valider ces engagements et LES TRANSMETTRE A LA LIGUE ILE DE FRANCE AVANT LA DATE LIMITE FIXEE.

Seuls seront pris en compte les engagements validés et adressés à la Ligue par les comités départementaux, avant la date limite des engagements, et accompagnés du montant global des droits d'engagement. Au delà de la date butoir de réception des engagements par la ligue, les engagements reçus seront intégrés à la liste des coureurs ne participant pas au titre et podium

Les comités sont donc responsables des conditions de participation énoncées.

La présentation de la licence saison sportive (du 01/09 de l'année antérieure au 31/08 de l'année en cours) ou année civile (du 01/01au 31/12 de l'année en cours) ou un justificatif délivré par la Commission départementale sera exigée au moment de la remise du dossard.

Article 03 : LES TITRES

Tout coureur dûment licencié à la FSGT et engagé selon les procédures prévues au présent règlement pourra participer à la course du Championnat Régional.

Toutefois, pour que le titre ou le podium soit attribué à un coureur ; il lui faudra avoir participé

- soit à 6 Cyclo-cross pour les M-C-F et 8 Cyclo-cross pour les autres catégories entre la date du championnat régional de la saison précédente (ce championnat non compris) et la date limite des engagements du championnat concerné.

- soit à 6 épreuves pour les M-C-F et pour les autres catégories 8 épreuves inscrites au calendrier régional officiel FSGT (Route - Piste - VTT - Cyclo-cross) entre le 1er septembre et la date limite des engagements.

Précision : pour les courses à étapes, une journée de course égale une épreuve qualificative.

A l'issue de la date des engagements il sera publié 2 listes de coureurs engagés par catégories d'âge :
- la liste des coureurs postulant pour le titre et le podium.
- la liste des coureurs qui pourront prendre le départ et seront classés mais sans accès au titre et au podium.

Il sera attribué un titre de CHAMPION ILE DE FRANCE FSGT dans chacune des catégories d'âge, suivantes
- Minimes (F/G) : 13 – 14 ans
- Cadets (tes) : 15 – 16 ans
- Juniors : 17 – 18 ans
- Espoirs : 19 – 22 ans
- Seniors : 23 – 39 ans
- Vétérans : 40 – 49 ans
- Super-vétérans : 50 – 59 ans
- Anciens : 60 ans et plus
- Féminines : 17 ans et plus.

Sauf dérogation, dans la mesure où dans une catégorie, il y aurait moins de 10 partants d'au moins de 3 comités pour les Masculins (Seniors -Vétérans -Super-Vétérans) au moins de 6 partants d'au moins de 2 comités pour les Minimes -Cadets (tes) Juniors -Espoirs -Anciens et Féminines; l'épreuve sera transformée en Critérium sans attribution de titre.

Les Cadettes auront le choix de courir soit dans l'épreuve des Cadets, soit l'épreuve Féminines –Toutefois, si le quota est atteint, le titre de Championne Ile de France Cadettes sera attribué uniquement à partir des Cadettes participant à l'épreuve Féminines et, si celui-ci n'est pas atteint, elles pourront concourir pour celui, scratch, de Championne Ile de France Féminines (celles inscrites en Cadets concourront, pour leur part, pour le titre de Champion(ne) d'Ile de France Cadet(ttes)). Leur choix doit être mentionné sur le questionnaire d'engagement.

Le collectif Régional Activité Vélo se réserve le droit d'examiner les cas particuliers (ex en cas d'une catégorie où il y aurait beaucoup d'engagés mais que de 2 comités).

Article 04 : LES RECOMPENSES

Dans toutes les courses qui auront le label "CHAMPIONNAT", Il sera remis :

- ➔ un maillot de champion et un bouquet au premier
- ➔ une médaille (or-argent-bronze) à chacun des 3 premiers classés.

Pour les courses qui auront le label "CRITERIUM", il sera attribué une ECHARPE.
Les autres récompenses Individuelles seront identiques.

Hors championnat : un titre de « Club champion Ile de France FSGT » sera attribué sur l'ensemble des épreuves inscrites et des coureurs classés.

Les points seront attribués de la manière suivante :

1° -Moins de 11 coureurs classés: ils sont répartis par tiers (avec un coureur supplémentaire dans la première tranche ou dans les deux premières tranches si la division n'est pas exacte). Tous les coureurs du premier tiers marquent 3 points, ceux du 2ème tiers 2 points et ceux du 3ème tiers : 1 point. Il est accordé 2 points et 1 point de bonus aux 2 premiers coureurs classés. Donc le coureur classé premier marque 3 + 2 = 5 points, le deuxième : 3 + 1 = 4 points (sauf si ce bonus crée un écart de deux points entre deux coureurs ; dans ce cas le 1er ne marque qu'un point de bonus).

2° -Entre 11 et 20 coureurs classés : mêmes principes de répartition mais par quarts. Les coureurs marquent respectivement 4,3,2 et 1 point. Bonus pour les 3 premiers de la course 3 -2 et 1 point (sauf cas particuliers évoqués ci dessus).

3° -Plus 21 arrivants: mêmes principes de répartition mais par cinquièmes. Les coureurs marquent donc respectivement 5,4,3,2 et 1 point. Bonus pour les 4 premiers arrivants : 4,3,2 et 1 point (sauf cas particuliers évoqués ci dessus).

Dans le cas de catégories ayant courses regroupées : c'est le classement spécifique de chaque catégorie d'âge qui est pris en compte. Si moins de 3 arrivants, seul 2 et 1 point sont attribués.
En cas d'égalité absolue c'est le nombre de classés qui départagera (et si nécessaire le nombre de M/C/J qui prévaudra).
Cas des non podiumables ; diviser par 2 les points.

Article 05 : LE REGLEMENT TECHNIQUE

- Durée moyenne des courses :

Minimes(H+F)- Cadette	20 mn
Cadets	30 mn
Féminines	30 mn
Juniors-Vétérans-Super Vétérans et Anciens	40 mn
Espoirs-Seniors	50 mn

Dans chacune des 3 courses, il ne sera effectué qu'un seul départ pour l'ensemble de ces catégories concernées sauf si le nombre d'engagés nécessite des départs décalés.

- Il sera organisé au minimum 3 phases de courses :
  1ère phase : Féminines -Minimes -Cadets
  2ème phase : Juniors -Vétérans -Super Vétérans-Anciens
  3ème phase : Espoirs -Seniors

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
- Les braquets maximums autorisés seront de 6,14 mètres pour les Minimes, de 7,47 mètres pour les Cadettes et les Cadets, et de 5,60 mètres pour les écoles de vélo, Pupilles, Poussins, Moustiques.
- Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.
- Le contrôle des braquets pour les Minimes (Filles/Garçons) et les cadets (F/G) s'effectuera au départ. A l'arrivée, contrôle des braquets des 5 premiers coureurs classés de chaque catégorie.
- Les VTT avec matériel d'origine (embouts, cornes de vache……) sont autorisés.

Article 06 : LES SANCTIONS

Le non respect du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Article 07 : LES RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire de la commission départementale du coureur dans un délai de 15 Jours après le championnat au CRAV.

Règlement du Challenge Hivernal de Cyclo cross Ile de France FSGT

Article 01 : ORGANISATION

Il est organisé en 4 manches un CHALLENGE REGIONAL DE CYCLO-CROSS individuel et un challenge par équipes réservés aux coureurs possesseurs d'une licence FSGT (licences à l'année civile ou sportive), quelle que soient leurs éventuelles catégories de valeur dans toute autre fédération que la FSGT.

A chacun de ces week-ends d'une des manches du challenge (et pas seulement ces dimanches) aucune autre épreuve ne pourra être organisée sous l'égide de la FSGT.

Chaque manche du challenge devra obligatoirement comporter l'organisation de 3 tranches de courses

- *1ère tranche* (départ à 13h30) : pour les Minimes et Féminines sur 15/20 minutes.
  Départs décalés dans l'ordre suivant :
  -Minimes Masculins et Féminines
  -Féminines

- *2ème tranche* (départ à 14hl5) : pour le Critérium des 2ème catégorie sur 40 minutes.

(le *vainqueur de chaque manche montera aussitôt en 1ère catégorie conformément au Règlement Ile de France).*

- *3ème tranche* (départ à 15hl5) : pour la 1ère catégorie (et les 2ème catégorie qui le désireraient) sur 45/50 minutes.
  (départ 15h10 ou 15h11) : pour les Cadets et Junior 1ère année sur 30 minutes.

NOTA: Les Féminines Seniors et les Cadets Masculins qui le souhaitent pourront courir en 2ème catégorie.

Éventuellement pour les licenciés et non licenciés de moins de 13 ans, course possible sur un petit circuit.

LES ORGANISATEURS D'UNE MANCHE DU CHALLENGE DEVRONT FOURNIR DES RÉSULTATS COMPLETS SANS EX-AEQUO. ILS DEVRONT ETRE TRANSMIS SOUS HUITAINE AU RESPONSABLE DU CHALLENGE.

Article 02 : ATTRIBUTION DES DOSSARDS

1ère manche : Attribution des dossards en fonction de l'ordre d'arrivée dans les engagements chez l'organisateur sauf pour la course des 1ère catégorie où les dossards seront attribués sur la base du classement des Championnats Régionaux de l'année précédente en panachant par tranches de dix dossards, 5 Seniors, 2 Vétérans, 1 Espoir, 1 Junior et 1 Super Vétéran/Anciens. En ce qui concerne l'attribution des dossards pour les manches suivantes, elle sera faite pour toutes les courses en fonction du classement provisoire du Challenge. Pour l'attribution des dossards des 2ème, 3ème et 4ème manche lorsqu'un coureur entre temps est redescendu de 1ère en 2ème ses points marqués en 1ère sont acquis en 2 .

Article 03 : CLASSEMENT

1 - CHALLENGE INDIVIDUEL

Chaque manche fera l'objet d'attribution de points à l'issue du classement selon le barème suivant :

➔ Pour les Minimes -Féminines -Cadets juniors 1: les 20 premiers se répartiront les points de la façon suivante :

Place	Points
1er	30 points
2ème	25 points
3ème	22 points
4ème	20 points
5ème	18 points
6ème	16 points
7ème	14 points
8ème	13 points
9ème	12 points
10ème	11 points

Place	Points
11ème	10 points
12ème	9 points
13ème	8 points
14ème	7 points
15ème	6 points
16ème	5 points
17ème	4 points
18ème	3 points
19ème	2 points
20ème	1 point

➔ Pour les 1ère et 2ème catégorie: les 30 premiers se répartiront les points de la façon suivante ...

Place	Points
1er	40
2ème	35
3ème	32
4ème	30
5ème	28
6ème	26
7ème	24
8ème	23
9ème	22
10ème	21

Place	Points
11ème	20
12ème	19
13ème	18
14ème	17
15ème	16
16ème	15
17ème	14
18ème	13
19ème	12
20ème	11

Place	Points
21ème	10
22ème	9
23ème	8
24ème	7
25ème	6
26ème	5
27ème	4
28ème	3
29ème	2
30ème	1

Nota : Lors d'une épreuve, un coureur classé 1èrre catégorie ayant indûment couru en 2ème catégorie (puis déclassé) sera classé dernier des 1ère catégorie. Il en sera de même pour un Minime ayant couru en Cadets.

Les coureurs classés ex aequo à l'issue des 4 manches seront départagés par le résultat de la dernière manche.

2 - CHALLENGE PAR EQUIPES

A chaque épreuve il sera attribué (à l'exclusion des invités FFC et UFOLEP et des provinciaux FSGT) 3, 2 ou 1 points à tout coureur terminant respectivement dans le 1er ,2ème ou 3ème tiers :

- du classement Féminines
- du classement Minimes
- du classement Cadets -Juniors 1
- de la course des 2ème catégories.

En ce qui concerne les points pour la course des 1ère catégorie : 6,5,4,3,2 et 1 point seront attribués à tout coureur terminant dans chaque sixième du classement (exemple: soit 42 coureurs classés chaque tranche

représente 42: 6 = 7, ce qui donnera l'attribution des points de la façon suivante: du 1er au 7ème = 6 points, du 8ème au 14ème = 5 points, du 15ème au 21ème = 4 points, du 22ème au 27ème = 3 points, du 28ème au 34ème = 2 points, du 35ème au 42ème = 1 point). Si la division n'est pas juste, l'excédent est reporté sur les tranches supérieures.

Article 04 : RECOMPENSES

Chacune des manches du challenge donne droit sous la seule responsabilité de l'organisateur aux récompenses habituelles, pratiquées en matière de cyclo-cross.

A l'issue des 4 manches, il sera attribué à partir des dispositions de l'article 3 :

- ✓ Une médaille aux 3 premiers du classement final des 5 catégories de courses. Et aux vainqueurs des 3 manches du Critérium 2ème catégorie (non cumulable)
- ✓ Un challenge interclubs qui sera remis en jeu chaque année. Il sera acquis définitivement au club qui l'aura gagné :
  - ✓ soit 3 années consécutives
  - ✓ soit 5 années non consécutives

Article 05 : MATERIEL

Se reporter à l'article 6 du Règlement Régional Ile de France de Cyclo-cross

Article 06 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont uniformisés pour chacune des manches du challenge. Ils sont fixés chaque année par le CRAV.
Sur le montant de chaque engagement. chaque organisateur reversera 1 € au CRAV.
Les formalités d'engagement à chaque manche du Challenge sont identiques à celles pratiquées habituellement dans le cyclo-cross.

La participation au Challenge est soumise au règlement par chacun des clubs s'y engageant à la redevance annuelle pour financier les activités du CRAV (payable à l'année civile).

Article 07 : DOSSARDS PRIVILEGIES POUR LE CHAMPIONNAT ILE DE FRANCE

Pour les Minimes, les Féminines et les Cadets, ils seront attribués dans l'ordre du classement provisoire du Challenge
Pour les Juniors, il sera procédé à un panachage des deux 1er Juniors classés dans le Challenge des 1ère catégorie, des deux 1re Juniors classés dans le Critérium des 2ème catégorie et d'un Junior 1ère année du Challenge Cadets/Juniors 1.
Pour les Seniors, les Espoirs, les Vétérans et les Super-Vétérans et les Anciens, les dossards seront attribués dans l'ordre du Challenge 1ère catégorie puis du Critérium 2ème catégorie, puis les non-classés au Challenge.

LISTE DES COUREURS CLASSÉS 1ère CATÉGORIE CYCLO-CROSS POUR L'HIVER 2009/2010

1) Les 60 premiers du classement établi sur l'ensemble des courses FSGT de l'hiver 2008/2009

Catégorisés « 1-A » :

• Les 30 premiers du classement

1	DE FARIA Arthur	VC Villejust	383 pts
2	PACHOT Stéphane	EC Morsang s/Orge	282 pts
3	VEDRINE Clément Gabriel	UC Gambais	254 pts
4	BONFAND Grégory	CC Igny-Palaiseau 91	214 pts
5	BONFAND Kévin	CC Igny-Palaiseau 91	184 pts
6	ALVES Arnaud	EC Morsang s/Orge	182 pts
7	LE MOAL Yannick	EC Morsang s/Orge	171 pts
8	LEGRAND Stéphane	VC Villejust	156 pts
9	MICHOUT Eric	VC Gennevilliers	149 pts
10	TEIXEIRA Fernado	VC Villejust	145 pts
11	MACÉ Bruno	US Métro-Transports	144 pts
12	LEPOUL Michaël	ES Stains	79 pts
13	BIZIEUX Arnaud	CC Igny Palaiseau 91	72 pts
14	PETRUZZELLA Denis	VC Villejust	57 pts
15	GALLON Alain	VC Châtenay-Malabry	56 pts
16	BOUGET Jérémy	ES Stains	55 pts
17	BAILLEUL Michel	US Métro-Transports	54 pts
18	ELIE Xavier	UC Gambais	51 pts
19	PEREIRA-MARTINS Vincent	ES Stains	48 pts
-	GEOFFROY Nicolas	VC Gennevilliers	48 pts
21	LE GLOANNEC Romuald	UC Gambais	46 pts
22	CLOAREC Benoît	VC Villebon	45 pts
23	PEREIRA-MARTINS Julien	ES Stains	44 pts
24	PTAK Stéphane	VC Châtenay-Malabry	39 pts
25	GEOFFROY Olivier	VC Gennevilliers	37 pts
26	FLORELLA Dimitry	VC Clichy sous Bois	36 pts
27	BOUBEKEUR Achour	VC Villejust	35 pts
28	JUNG Rémy	VC Clichy sous Bois	33 pts
29	VASSORD Benoît	CC Igny Palaiseau 91	24 pts
30	MIGAIRE Gilles	UC Longjumelloise	22 pts
-	GARRIC Christian	US Bois Saint Denis	22 pts

• **Alinéa (c) article 2 :** Tout coureur invité, licencié dans d'autres fédérations (FFC – UFOLEP) (sauf dérogation sur liste établi et publiée par le CRAV).

• **Alinéa (d) article 2 :** Les coureurs FSGT licenciés en province et tout coureur non licencié (sauf dérogation du CRAV).

Catégorisés « 1-b » :

· Les 30 suivants du classement

32	MARTIN François	EC Morsang s/Orge	20 pts
-	DUTOIS Maxime	UC Gambais	20 pts
-	VINOT Arnaud (**)	Av. Villeneuve la Garenne	20 pts
35	N'SO Felipe	EC Morsang s/Orge	18 pts
36	RAVENEL Jérémy	US Metro-Transports	18 pts
37	COUSIN Emmanuel	VC Villejust	16 pts
-	QUILLACQ Cécile	Av. Villeneuve la Garenne	16 pts
39	LAVERGNE Franck	CC Igny-Palaiseau 91	15 pts
40	LIGER Laurent	ES Stains	14 pts
41	HENNEUZE Gilles	EC Morsang s/Orge	13 pts
-	NOUVET Kévin	US Ris-Orangis	13 pts
-	MARION Sébastien	USM Gagny	13 pts
44	MINOTTE Jean-Philippe	EC Morsang s/Orge	12 pts
-	VIANA Alexandre	UC Gambais	12 pts
-	LAMY Jérôme	ES Stains	12 pts
47	PEDRON Christophe	CC Igny Palaiseau 91	11 pts
-	JUNG Jason	VC Clichy sous Bois	11 pts
49	CRENEL Didier	Club de l'Yvette	10 pts
-	MARONI Fabrice	UC Gambais	10 pts
-	MAESTRINI Jérôme	US Métro-Transports	10 pts
52	POLLET Thierry	UC Gambais	9 pts
-	GRASSART Emmanuel	US Métro-Transports	9 pts
54	DAME Damien	VC Villejust	8 pts
55	LE GUENNEC Gabriel	ES Stains	7 pts
56	ROBIN Nicolas	EC Juvisy-Viry	6 pts
-	NOUVET Didier	US Ris-Orangis	6 pts
-	WALTISPERGER Sylvain	US Ris-Orangis	6 pts
-	LEBRET Loïc	CCL Limay	6 pts
-	PARDILLOS Jordan	VC Clichy sous Bois	6 pts

(**) VINOT Arnaud (Av. Villeneuve la Garenne) est classé « 1A » pour sa place de 5ème le 9/11.

- **alinéa (b) article 2 :** Ceux qui, n'étant pas classés parmi les 60 premiers auraient remporté une épreuve de 2ème catégorie au cours de l'hiver précédent :
  MILLET Fabrice (CC Igny-Palaiseau 91) et
  DORE Maurice (VC Châtenay-Malabry),
  lauréats des maillots de « 1er des 2ème catégorie » sur le Circuit Nord-Essonne et le Souvenir Eric Bérault (coureurs non soumis, contrairement aux autres vainqueurs en « 2 », à l'obligation de rester une saison en 1ère catégorie)

- **alinéa (d) article 2 :** Les coureurs classés en 1ère catégorie (avec un minimum de 30 Points au début des deux saisons précédentes et ayant disputé moins de 5 courses au cours de ces saisons :

  - en 2006/2007 :
  CROQUISON Bruno (US Métro-Transp.), RAVENEL Thierry (US Métro-Transp.), CHEVRIER Stéphane (CO Bois d'Arcy), PICCIN Michel (VC Gennevilliers) CHAUVELIERE Sébastien (ECD Houdan), FREMONT Claude (UC Longjumeau) FROMONTEIL Jérémie (CSM Clamart), CHEVRIER Stéphane (CO Bois d'Arcy)

LISTE ALPHABETIQUE DES COUREURS CLASSES
1ère CATEGORIE CYCLO-CROSS POUR LA SAISON 2009/2010

NOMS ET PRENOMS	CAT	CLUBS	NOMS ET PRENOMS	CAT	CLUBS
ALVES Arnaud	A	EC Morsang s/Orge	LEBRET Loïc	B	CCL Limay
BAILLEUL Michel	A	US Métro-Transports	LEGRAND Stéphane	A	VC Villejust
BARTHELEMI Pascal	B	UC Gambais	LEPOUL Michaël	A	ES Stains
BERTRAND Jean-Louis	B	VC Gennevilliers	LIGER Laurent	B	ES Stains
BIZIEUX Arnaud	A	CC Igny Palaiseau 91	MACÉ Bruno	A	US Métro-Transports
BONFAND Grégory	A	CC Igny-Palaiseau 91	MAESTRINI Jérôme	B	US Métro-Transports
BONFAND Kévin	A	CC Igny-Palaiseau 91	MARION Sébastien	B	USM Gagny
BOUBEKEUR Achour	A	VC Villejust	MARONI Fabrice	B	UC Gambais
BOUGET Jérémy	A	ES Stains	MARTIN François	B	EC Morsang s/Orge
CHAUVELIERE Sébastien	B	EC Houdan	MICHOUT Eric	A	VC Gennevilliers
CHEVRIER Stéphane	B	CO Bois d'Arcy	MIGAIRE Gilles	A	UC Longjumelloise
CLOAREC Benoît	A	VC Villebon	MILLET Fabrice	B	CC Igny Palaiseau 91
COUSIN Emmanuel	B	VC Villejust	MINOTTE Jean-Philippe	B	EC Morsang s/Orge
CRENEL Didier	B	Club de l'Yvette	N'SO Felipe	B	EC Morsang s/Orge
CROQUISON Bruno	B	US Métro-Transports	NOUVET Didier	B	US Ris-Orangis
DAME Damien	B	VC Villejust	NOUVET Kévin	B	US Ris-Orangis
DE FARIA Arthur	A	VC Villejust	PACHOT Stéphane	A	EC Morsang s/Orge
DORE Maurice	B	VC Châtenay-Malabry	PARDILLOS Jordan	B	VC Clichy sous Bois
DUTOIS Maxime	B	UC Gambais	PEDRON Christophe	B	CC Igny Palaiseau 91
ELIE Xavier	A	UC Gambais	PEREIRA-MARTINS Juli	A	ES Stains
FLORELLA Dimitry	A	VC Clichy sous Bois	PEREIRA-MARTINS Vin	A	ES Stains
FREMONT Claude	B	UC Longjumeau	PETRUZZELLA Denis	A	VC Villejust
FROMONTEIL Jérémie	B	CSM Clamart	PICCIN Michel	B	VC Gennevilliers
GALLON Alain	A	VC Châtenay-Malabry	POLLET Thierry	B	UC Gambais
GARRIC Christian	A	US Bois Saint Denis	PTAK Stéphane	A	VC Châtenay-Malabry
GEOFFROY Nicolas	A	VC Gennevilliers	QUILLACQ Cécile	B	Av. Villeneuve la Garen
GEOFFROY Olivier	A	VC Gennevilliers	RAVENEL Jérémy	B	US Metro-Transports
GRASSART Emmanuel	B	US Métro-Transports	RAVENEL Thierry	B	US Métro-Transports
HENNEUZE Gilles	B	EC Morsang s/Orge	ROBIN Nicolas	B	EC Juvisy-Viry
JUNG Jason	B	VC Clichy sous Bois	SAVON Eddie	B	CSM Epinay
JUNG Rémy	A	VC Clichy sous Bois	TEIXEIRA Fernado	A	VC Villejust
LAMY Jérôme	B	ES Stains	VASSORD Benoît	A	CC Igny Palaiseau 91
LAVERGNE Franck	B	CC Igny-Palaiseau 91	VEDRINE Clément Gabri	A	UC Gambais
LE GLOANNEC Romuald	A	UC Gambais	VIANA Alexandre	B	UC Gambais
LE GUENNEC Gabriel	B	ES Stains	VINOT Arnaud	A	Av. Villeneuve la Garen
LE MOAL Yannick	A	EC Morsang s/Orge	WALTISPERGER Sylvain	B	US Ris-Orangis

…ainsi que

- ***Tout coureur licencié à la FFC, à l'UFOLEP***
- ***Tout coureur FSGT classé en « 1ère catégorie Route » (sauf si ce coureur a, au cours de la saison précédente, disputé au moins cinq cyclo-cross et n'est pas classé parmi les 60 premiers du classement établi sur ladite saison).***
- **Les coureurs FSGT licenciés en province et tout coureur non licencié**

SAISON DE CYCLO-CROSS SAISON 2009-2010

3 Octobre	Noisy le Sec Duathlon	EC Noisy	93
11 Octobre	Draveil	VC Draveil	91 & 77 Sud
18 Octobre	Longumeau Nanteuil les Meaux (VTT)	UC Longjumelloise UC de la Brie	91 & 77 Sud 60
24 et 25 Octobre	Circuit Nord Essonne (Savigny s/O. et Morsang s/Orge)	ECM/VCV/VCS	91 & 77 Sud
1 Novembre	Draveil	VC Draveil	91 & 77 Sud
7 Novembre	Stains	ES Stains	93
8 Novembre	Bievres	RL Biévroise	91 & 77 Sud
11 Novembre	**1ère manche du Challenge** à Châtenay-Malabry	VC Châtenay-Malabry	92
14 Novembre	Noisy le Sec Cyclo-Coss à l'Américaine	EC Noisy	93
15 Novembre	Villejust	VC Villejust	91 & 77 Sud
22 Novembre	**2ème manche du Challenge** à Nanteuil le Haudoin 60	LP Cycliste	93
29 Novembre	Mitry-Mory	US Bois St Denis	93
6 Décembre	Champ. Départementaux 93 et PHSY-VO à Montmagny Champ. Départementaux 91 à Palaiseau	ES Stains CCIP91	93 91 & 77 Sud
12 Décembre	Mittainville	UC Gambais	PHSY-VO
13 Décembre	Gambais	UC Gambais	PHSY-VO
20 Décembre	**3ème manche du Challenge** à Limay	CC loups de Limay	PHSY-VO
27 Décembre	Bois d'Arcy	CO Bois d'Arcy	PHSY-VO
3 Janvier	Ste Geneviève des Bois	UVSGB/ECM	91 & 77 Sud
9 et 10 Janvier	Souvenir E. Bérault à La Ville du Bois et Fontenay les Briis	US Métro-Transports	PHSY-VO
17 Janvier	**Championnat Régional** à Chatenay-Malabry	VC Châtenay-Malabry	92
24 Janvier	Clichy sous Bois Vaux le Pénil	VC Clichy sous Bois US Ris-Orangis	93 91
30 et 31 Janvier	**Championnat National** à Auterive	Comite 31	31
7 Février	**4eme Manche du challenge** à Vauhallan	CCIP/VCV/ECM	91 & 77 Sud
14 Février	Tremblay en France	US Bois St Denis	93

Comités Ile de France FSGT

FEDERATION FSGT 14/16 rue de Scandicci - 93500 PANTIN
info@fsgt.org 01 49 42 23 19 Fax 01 49 42 23 60
Site : fsgt.org

LIGUE FSGT 14/16 rue de Scandicci - 93500 PANTIN
lif@fsgt.org 01 49 42 23 24 Fax 01 49 42 23 60
Site : liguefsgt.org

COMITE 75 35 Avenue de Flandre - 75019 PARIS
fsgt75@wanadoo.fr 01 40 35 18 49 Fax 01 40 35 00 57
Site : fsgt75.org

COMITE 78 7 rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX
fsgt78@free.fr 01 34 74 84 93 Fax 01 34 74 10 42
Site : fsgt78.org

COMITE 91/77 Sud 95 rue Emile Zola Bât C - 91100 CORBEIL
fsgt91@wanadoo.fr 01 64 96 57 87 Fax 01 60 88 26 62
Site : fsgt91.org

COMITE 92 3 rue Volant - 92000 NANTERRE
fsgt92@sports92.com 01 47 21 52 14 Fax 01 47 21 86 55
Site : http://sports92.com

COMITE 93/77 Nord 16 rue Paul Eluard - 93000 BOBIGNY
fsgt93@wanadoo.fr 01 48 31 12 59 Fax 01 48 32 99 13
Site : fsgt93.new.fr

COMITE 94 115 avenue Maurice Thorez - 94200 IVRY
fsgt94@wanadoo.fr 01 49 87 08 50 Fax 01 49 87 08 51
Site : fsgt94.org

COMITE 95 82 Bvd du Gal Leclerc- 95100 ARGENTEUIL
fsgt95@wanadoo.fr 01 34 10 43 10 Fax 01 39 82 25 13
fsgt95.org